

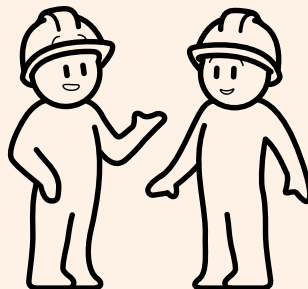


# PRÉVENIR LE MAL DE DOS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

En France, chaque année, le mal de dos est à l'origine de **1,1 million de journées de travail perdues** dans le secteur du transport et de la logistique soit l'équivalent de **5 000 emplois à temps plein**. Près d'un tiers des accidents du travail dans ce secteur est lié à une lombalgie. La première cause? Le port ou transport de charges dans 43 % des cas.

Le coût humain du mal de dos se double d'un coût économique élevé: **90 millions d'euros de cotisations** accidents du travail/maladies professionnelles par an. À ces frais viennent s'ajouter des coûts indirects comme la perte de productivité, le remplacement des salariés absents, la désorganisation du travail...

Prévenir les risques et mieux prendre en charge les salariés atteints de mal de dos est un véritable défi face auquel employeurs, salariés et professionnels de santé doivent rester mobilisés. Des solutions existent.



# LES ACTIONS POUR PRÉVENIR LE MAL DE DOS DE VOS SALARIÉS

- ▶ **Organisez le travail**, notamment en allouant le temps nécessaire, instituez des temps de pause, optimisez les tâches et les horaires pour éviter le travail dans la précipitation, indiquez des temps de livraison dans les protocoles de sécurité, définissez et faites respecter le rôle de chacun, notamment pour le chargement et le déchargement, et prévoyez les équipements en conséquence.
- ▶ **Facilitez le travail en équipe**, les possibilités d'entraide.
- ▶ **Organisez les flux** et les voies de circulation engins/piétons dans et autour des entrepôts.
- ▶ **Aménagez les quais de chargement/déchargement**: espace, éclairage, qualité des sols, ponts de liaison adaptés, systèmes de calage/blocage des poids lourds automatiques...
- ▶ **Organisez les stockages** de façon à faciliter les manutentions: suppression des double et triple niveaux dans les rayonnages, rayonnages dynamiques, installation des marchandises à forte rotation à hauteur d'homme, distributeurs de palettes...
- ▶ **Assurez une bonne maintenance des équipements** pour économiser les efforts de vos salariés.
- ▶ **Évitez les manutentions manuelles** et privilégiez la mécanisation: filmeuses automatiques, convoyeurs télescopiques, chariots motorisés ou transpalettes électriques, transpalettes à fourches élevables et, pour les véhicules, systèmes d'aide au bâchage et débâchage des remorques actionnables depuis le sol, béquilles motorisées.
- ▶ **Privilégiez les équipements ou les postes de travail** qui permettent de travailler à hauteur d'homme: table élévatrice, chariot de préparateur de commande à poste de conduite élévable, système coulissant de branchement des flexibles actionnable depuis le sol pour les semi-remorques.
- ▶ **Affichez** sur les quais et dans les allées de circulation les bonnes pratiques de l'entreprise pour les opérations de manutention, chargement et déchargement.
- ▶ **Formez et informez vos salariés** sur les différents risques et comment les éviter ou les réduire: formations en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)...

# PRÉVENIR LE MAL DE DOS : VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Pour mettre en place une démarche de prévention du mal de dos dans votre établissement, vous pouvez faire appel à plusieurs acteurs :

## ► **Le service de santé au travail : votre interlocuteur privilégié**

Médecins du travail, infirmiers, ergonomes... cette équipe pluridisciplinaire vous aide à identifier les facteurs de risques et vous conseille pour mettre en œuvre un plan d'actions (achat de matériel, réorganisation des espaces de travail...) afin de préserver la santé de vos salariés tout au long de leur vie professionnelle.

## ► **Le chargé de prévention en entreprise**

Il doit évaluer, convaincre et engager des actions de prévention.

## ► **Vos salariés et leurs représentants**

Ils sont bien placés pour identifier les risques auxquels ils font face et peuvent valider les solutions les mieux adaptées à leur pratique professionnelle quotidienne. De plus, en les impliquant, vous suscitez plus facilement leur adhésion.

## ► **Les acteurs de la prévention de votre secteur d'activité**

Caisses régionales de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS), organismes de prévention, organisations professionnelles... ils peuvent vous aider à mettre en place des bonnes pratiques éprouvées dans votre secteur d'activité. N'hésitez pas à les contacter.



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

**L'Assurance Maladie - Risques professionnels a mis en place le programme TMS Pros**, une démarche en 4 étapes pour aider les employeurs à identifier, connaître et maîtriser les risques de troubles musculo-squelettiques et de mal de dos.

► **Plus d'informations sur [tmspros.fr](https://tmspros.fr)**

## UN DE VOS SALARIÉS A MAL AU DOS



- 1 **Encouragez-le à consulter son médecin traitant** pour qu'il pose un diagnostic, le soulage et contacte le service de santé au travail.
  - 2 Une fois le diagnostic posé, c'est avec votre service de santé au travail que vous mettez en place, de façon temporaire et progressive, les **conditions adaptées à son maintien ou à sa reprise du travail**, en respectant des limites de contraintes physiques.
  - 3 Le mal de dos de votre salarié doit également vous alerter et vous inciter à **analyser ses conditions de travail**.
  - 4 N'attendez pas pour mettre en place une **démarche collective de prévention** afin de réduire les facteurs de risques de mal de dos au travail.
- Votre salarié pourra ainsi bénéficier de votre soutien et d'un accompagnement pour poursuivre son activité lorsque c'est possible.**

## POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez sur les sites **ameli.fr/entreprise** et **inrs.fr/lombalgie** des informations et outils téléchargeables pour vous accompagner dans votre démarche de prévention du mal de dos.